

Barème d'honoraires

Applicable au 27/10/2023

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Prix de vente jusqu'à 50 000 €	Forfait de 2 500 € TTC
Au delà de 50 001 €	5 % TTC sur les mandats Simples
Au delà de 50 001 €	6% TTC sur les mandats Exclusifs
Terrains ou Locaux commerciaux	8% TTC



SAS RL IMMOBILIER

RCS Versailles : 978 960 904 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 7801 2023 0000 000 64

Garantie Financière de 120000 € Par ALLIANZ IARD

Barème d'honoraires

Applicable au 27/10/2023

Honoraires sur location d'immeubles

Honoraires part locataire

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3€ par m ² de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R304-1 du code de construction et de l'habitation du 1^{er} Août 2014

(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014

Honoraires part propriétaire bailleur

Recherche de locataire et rédaction de bail	10 € / m2 en zone Tendue
Recherche de locataire et rédaction de bail	12€ / m2 en zone Très Tendue
Etat des lieux	3 € / m2

NB : Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au présent barème.